



Archives du
Communisme
en Belgique

Le grand complot communiste contre la sûreté de l'Etat en 1923

PIRLOT, Jules

2023, 12 pages

Article disponible en ligne à l'adresse :

< Url >http://www.carcob.eu/IMG/pdf/grand_complot.pdf

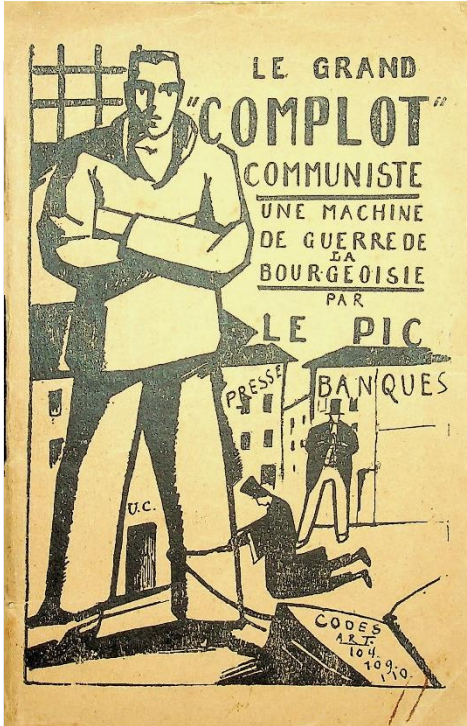
Pour citer cet article :

Référencement : PIRLOT, Jules, *Le grand complot communiste contre la sûreté de l'Etat en 1923*, Bruxelles, CArCoB, 2023, [en ligne], < http://www.carcob.eu/IMG/pdf/grand_complot.pdf >, (date de consultation).

Le grand complot communiste contre la sûreté de l'Etat en 1923

Texte de la conférence de Jules Pirlot au cercle Julien Lahaut, le 4 avril 2023

Le contexte



1921, coup de barre à droite, les catholiques et les libéraux s'entendent pour mettre fin à « l'Union sacrée » conclue pendant la guerre avec les socialistes du POB. Le nouveau gouvernement mis en place le 15 décembre est dirigé par le catholique conservateur Theunis sur un programme antisocialiste et anti-flamingant.

Il s'oppose à la flamandisation de l'université de Gand mais pour allonger le temps de service militaire il a besoin des démocrates-chrétiens flamands et accepte d'y créer une section flamande. Il tente de remettre en cause la loi des 8 heures, d'interdire la grève dans les services publics. Il n'arrive pas à faire face à une dégringolade du franc belge, ce qui provoque une inflation de 20% et une perte de pouvoir d'achat des travailleurs. Il instaure un impôt sur les salaires. En

accord avec la France de Pointcarré, il décide d'occuper la Ruhr et de se faire payer en charbon et en acier les réparations de guerre que l'Allemagne ne payait pas. Ce qui se révèle être une manœuvre désastreuse. Les ouvriers allemands refusent de travailler pour les occupants. Il y a une réaction nationaliste qui fait le lit du futur nazisme. Les anglo-saxons lâchent les franco-belges. Il faut dire que la France avait besoin de l'or des réparations allemandes pour rembourser ses dettes envers les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Le dollar et la livre valaient encore de l'or. L'Allemagne en proie à une hyperinflation voyait le cours du mark s'effondrer jusqu'à disparaître. Les Américains prêtent alors suffisamment de dollars pour relancer un nouveau mark et imposent aux ex-alliés le plan Dawes qui allège considérablement les obligations de l'Allemagne jusqu'à une nouvelle crise en 1929 et un nouvel allègement (le plan Young) et enfin l'arrivée au pouvoir de Hitler qui décide de ne plus rien payer du tout.

L'accusation

Sur injonction du procureur de roi de Bruxelles qui s'était vraisemblablement entendu avec le ministre de la Justice, le juriste Fulgence Masson, le juge d'instruction Coirbay ordonne 54 perquisitions et arrestations au petit matin du 8 mars 1923. Après la période de garde à vue, 18 inculpés sont déférés à la prison de Forest (Bruxelles). Il y aura trois libérations ultérieures dont celles de Julien Lahaut qui n'était pas encore membre du parti communiste, mais à l'époque secrétaire syndical des Chevaliers du Travail de Seraing. Il faudra au juge d'instruction 6 semaines pour s'en apercevoir !

Que leur reproche-t-on ? Pas moins que d'avoir ourdi un complot pour provoquer une révolution en Belgique. Le parquet s'appuie sur les articles 104, 109 et 110 du code pénal.

L'instruction étant secrète en Belgique, les rumeurs vont bon train. Il y aurait eu une distribution de tracts subversifs sans éditeurs responsables à Anvers. La police judiciaire saisissant un substitut, puis le procureur général qui en réfère au ministre de la Justice (*L'Etoile belge* du 10 mars). Une autre rumeur parle de tracts distribués aux miliciens de la garnison d'Anvers.

La presse bourgeoise se déchaîne, décrivant les dirigeants communistes comme des oisifs sans métier qui mènent une vie facile et disposent donc des ressources cachées : l'or de Moscou et l'argent allemand. *La Nation belge* parle d'espionnage au profit de l'Allemagne et de la Russie.

Le XXème siècle du 9 mars affirme que c'est avec de l'argent allemand que les communistes ont entretenu les grèves au Borinage. Le parquet aurait attendu la fin de ces grèves pour procéder aux arrestations. En effet, comment aurait-on pu s'en prendre à Joseph Jacquemotte, Edouard Van Overstraeten et Julien Lahaut au moment où ils s'adressaient à des foules compactes de mineurs borains qui les approuvaient ?

C'était une grève pour les salaires. Les loyers avaient doublé par rapport à 1914, les salaires étaient rabotés par l'inflation. Le patronat se sentait fort. On connaît la défaite syndicale d'Ougrée-Marihaye, les directeurs du textile verviétois avaient brisé dans l'œuf par un lock-out, un mouvement revendicatif, idem les bronziers de Bruxelles. Mais au Borinage, les houilleurs réclament 20% pour les petits salaires et 15% pour les gros alors que les patrons n'accordent que 5% pour tous. Le Comité national de la centrale des mineurs (POB) reprend les choses en main. Un accord est conclu, les salaires indexés seront payés anticipativement en fonction de l'index de mars. Ils augmentent au minimum de 14% pour les petits salaires et de 10% pour les gros, plus une promesse d'une augmentation des pensions. La grève s'arrête le 6 mars. Le 8, ce sont les arrestations des communistes.

Le parquet estime que cette grève était téléguidée de l'extérieur. En 1922 la Fédération syndicale mondiale s'était réunie à Rome pour contrer le fascisme et le nationalisme et avait renouvelé le mot d'ordre de grève internationale en cas de menace de guerre. Une conférence

venait d'avoir lieu à Essen (Ruhr) avec des communistes allemands et des Français dont Marcel Cachin, directeur de *l'Humanité*, et des syndicalistes de la CGTU. La justice française tentera aussi une action contre Marcel Cachin et ses camarades, mais elle abandonnera vite cette perspective. Cachin dont l'immunité parlementaire avait été levée est relaxé par la Haute cour du Sénat. Jacquemotte est accusé d'y avoir participé, d'avoir fait de l'agitation à Duisbourg. Ce qui sera démenti par les autorités d'occupation qui tiennent tout cela à l'œil. Van Overstraeten, par contre, y était et le revendique. Oui, Franken, trésorier du PCB, a participé au congrès des communistes allemands et alors ? Oui, Nelly Rainchon fait de la propagande ! Oui, Lesoil et d'autres sont reconnus par les ouvriers comme des leaders, c'est évident. Le PCB ne s'en cache pas. Il n'y a pas eu d'appel à l'insurrection, seulement usage des libertés constitutionnelles. Les communistes réclament leur libération.

Avec l'Internationale communiste (IC), le PCB fait une analyse. Il y a un retournement d'alliances en cours. Les patrons de la Ruhr ne sont pas mécontents de l'occupation franco-belge. Elle les met à l'abri d'une révolution menée par les travailleurs allemands. Eux et leurs collègues belges et français verraient bien un vaste monopole réunissant mines et sidérurgie de Lorraine, de Rhénanie et de Belgique. Ce dont ne veulent pas les anglo-saxons. Le risque d'une nouvelle guerre inter-impérialiste n'est pas à exclure. Le mot d'ordre de retrait des troupes d'Allemagne est donc justifié.

Une longue détention provisoire

Il y a 36 non-lieux, 3 inculpés laissés libres, mais le juge d'instruction obtient le maintien en détention de 17 accusés sous prétexte qu'ils pourraient faire disparaître des preuves mais aussi pour les empêcher de mettre en œuvre le complot qu'ils ourdissaient !

Le POB réagit. Son congrès de Pâques, sur proposition d'Emile Vandervelde en personne, vote une motion quelque peu ironique, il proteste contre le régime d'instruction secrète et l'abus de la détention préventive, « constatant que dix-sept des cinq cent quatorze membres du PCB sont en prison ».

Les autorités belges avaient sérieusement surveillé les communistes. (les services secrets de la France également). Le terrain n'était pas inconnu mais les perquisitions ont porté sur des milliers de documents. Au cours d'une longue et oiseuse instruction. Les interrogatoires et les rapports de police réclamés par le juge le déçoivent. Ils confirment simplement que les communistes militent, parlent, écrivent, voyagent.

Celui concernant Joseph Thonet est élogieux pour sa conduite pendant la guerre. Profitant de sa profession commerciale, il passait du courrier illégalement par la frontière hollandaise, ce qui lui a valu un séjour dans les prisons allemandes. Toutefois, Thonet est aussi suspecté d'avoir, en 1918, à Huy sous occupation allemande, participé à un meeting d'un activiste wallon, d'y avoir traité le drapeau national de « loque tricolore » et crié « à bas le Roi » ce que Thonet dément fermement. Il avait fermement déclaré que les responsables de la guerre

étaient Guillaume II avec les militaristes allemands et que c'étaient les capitalistes qui profitaient de la guerre. Ce que confirme un témoin socialiste qui ajoute que l'activiste a dû arrêter son meeting devant l'hostilité du public. Il faut dire que le PCB avec l'IC soutenaient les pacifistes et activistes flamands qui avaient coopéré avec les Allemands pendant la Première guerre mondiale et considéraient que la séparation administrative était nécessaire pour l'émancipation du peuple flamand opprimé par une bourgeoisie francophone. Position en miroir à celle exprimée par Destrée dans sa lettre au Roi. Les élections de 1912 maintenant une mainmise cléricale et conservatrice sur la Belgique, grâce au vote flamand, contre une Wallonie laïque et de gauche. Notons que parmi les inculpés seul Van den Sompel souhaite s'exprimer en flamand.

Le rapport de la police de Seraing sur Julien Lahaut rappelle sa conduite héroïque d'engagé volontaire en 1914 et sa participation à la guerre en Russie avec les auto-canon-mitrailleuses. Pour le reste, il est un militant syndical.

Jacquemotte s'est rendu à Moscou en juin-juillet 1921 pour le IIIème Congrès de l'Internationale communiste. Le juge lui demande s'il y a une différence entre le Bureau exécutif de l'IC et le gouvernement de Moscou. A cette question consternante, Jacquemotte répond par un cours sur le communisme et la révolution bolchévique... Les décisions de l'IC qui sont applicables par chaque section nationale ne sont pas des ordres du gouvernement soviétique.

A Essen, Van Overstraeten a bien déclaré que la « paix actuelle est la continuation de la guerre », c'est son droit.

Un rapport sur l'action syndicale des communistes belges, saisi pendant une perquisition chez Van den Borme, devait être adressé à l'Internationale des syndicats rouges. Est-ce de l'espionnage ?

Souvent le juge et l'inculpé jouent au chat et à la souris. A la question où se trouve la comptabilité du PCB, le trésorier répond qu'elle a été saisie. Il s'agit d'un carnet à souches avec des entrées et des dépenses...

Les comptes de la librairie des Alexiens ? Personne n'est au courant même pas Wesly, l'éditeur responsable des Editions socialistes !

Le financement du *Drapeau rouge* ? Par les abonnements. Il affiche une dette importante remboursée progressivement par souscription. Avec humour Jacquemotte ajoute que ses ventes augmentent depuis les inculpations et montent à 7300 exemplaires chaque semaine.

De Boek a reçu une aide pour la Jeunesse communiste ? Oui, l'Internationale de la jeunesse lui a transmis des dollars et des livres sterling via l'organisation sœur française.

Maurice Francken s'est rendu pour l'IC à Leipzig, il a reçu 200 F pour ses frais de transport et d'hôtel.

Pour le IVème Congrès de l'IC, les délégués belges devaient avancer leurs frais de déplacement jusqu'à Berlin, là ils étaient remboursés puis pris en charge.

Comment correspondez-vous avec Moscou ? Réponse de Van Overstraeten : par la poste. Parfois on confie un courrier aux délégués à l'IC.

L'institutrice Berthe Claessens, épouse Kestemont, qui tenait les procès-verbaux du Comité central affirme que le PCB est très pauvre, il a fallu annuler des meetings parce qu'on ne pouvait pas payer le déplacement des orateurs... Elle ne sera pas traduite devant la Cour d'Assises. Elle sera une victime collatérale. Le 27 mars, après 18 ans de services irréprochables, sous prétexte de protéger la réputation de l'école communale, la commune d'Ixelles, dirigée par les libéraux, la révoque contre l'avis des socialistes. La députation permanente de la province du Brabant confirme cette révocation.

Chez Linkenheld, le parquet a saisi une recette de préparation d'explosif. Il répond : « pendant la guerre quand j'étais encore un gamin, je voulais en fabriquer. Ce que vous avez saisi, c'est un modèle de fabrication recopiée dans *Les Misérables* de Victor Hugo ».

Le 9 juin, Chambre des mises en accusation

Malgré la faiblesse du dossier, les inculpés comparaissent le 9 juin devant la Chambre des mises en accusation. Ils chargent Jacquemotte et Van Overstraeten de parler en leur nom.

Jacquemotte plaide. On peut résumer ainsi son argumentation.

Oui, le Parti communiste est révolutionnaire. Si le fait d'adhérer au parti communiste est un crime, pourquoi tous ses membres ne sont-ils pas ici ?



Si la résolution d'agir ensemble est qualifiée de complot, alors c'est la liberté d'association qui est en jeu. Et la liberté d'opinion qu'en fait-on ?

Le parquet veut faire une distinction : simple membre, c'est la liberté d'opinion. Dirigeant, c'est être un comploteur. Lahaut est libre parce qu'il n'est pas membre du PCB. Lesoil est prisonnier parce qu'il en fait partie.

Où sont les preuves d'un complot, d'un attentat ou d'une préparation d'attentat ?

Il demande la mise en liberté des détenus.

Van Overstraeten tient un discours politique. Ses voyages à Moscou n'ont pas pour but de recevoir des ordres ni recevoir de l'argent. Reproche-t-on au cardinal Mercier d'aller à Rome voir le pape ? Faut-il appeler Trotsky comme témoin ?

La conférence d'Essen avait pour but d'empêcher la guerre.

La lutte des classes est-elle illégale ?

La révolution que nous voulons n'est pas un coup d'Etat.

Le complot n'existe pas !

La décision tombe :

Sont renvoyés devant la Cour d'Assises du Brabant, dans l'ordre de leur responsabilité présumée dans le complot :

1. JACQUEMOTTE, Joseph, employé, né à Bruxelles le 22 avril 1883, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean.
2. VAN OVERSTRAETEN, Edouard-Léonard-Honoré, artiste-peintre, né à Wetteren le 8 janvier 1901, demeurant à Ixelles.
3. VANDENBORRE, Guillaume, dessinateur, né à Anderlecht le 26 août 1896, demeurant à Etterbeek.
4. FRANCKEN, Maurice-Joseph-Paul, architecte, né à Schaerbeek le 27 septembre 1882, demeurant à Schaerbeek.
5. COENEN, Félix-Lucien, employé d'assurance, né à Bruxelles le 5 mars 1895, demeurant à Saint-Gilles.
6. THONET, Victor-Joseph-Vincent, représentant de commerce, né à Huy le 22 janvier 1883, demeurant à Huy.
7. BONDAS, Florent-Joseph, tourneur en fer, né à Seraing le 21 août 1892, demeurant à Seraing.
8. LESOIL, Léon-Emile-Ghislain, houilleur, né à Saint-Etienne-au-Mont le 22 janvier 1892, demeurant à Châtelineau.
9. RAINCHON, Nelly-Régine, institutrice, née à Lodelinsart le 23 novembre 1899, demeurant à Charleroi.

10. LINKENHELD, Eloi-Louis-Joseph, ouvrier de four à coke, né à Thuin le 14 décembre 1897, demeurant à Thuin.

11. VAN DEN SOMPEL, Oscar, fileur de coton, né à Mont-Saint-Amand le 28 août 1898, demeurant à Gand.

12. POLK, Louis, ouvrier métallurgiste, né à Anvers le 28 octobre 1902, demeurant à Borgerhout.

13. DEBOECK, Henri, employé de banque, né à Bruxelles le 31 mars 1903, demeurant à Bruxelles.

14. GLINEUR, Henri-Jean-Baptiste, houilleur, né à Roux le 13 mars 1899, demeurant à Roux.

15. DELAFONTEYNE Jean-Gustave-Nicolas, employé aux écritures, né à Rétinne le 6 décembre 1902, demeurant à Liège.

16. LAHAUT, Julien-Victor, délégué du syndicat ouvrier né à Seraing le 6 septembre 1884, demeurant à Seraing (n'est pas affilié au Parti Communiste. Il faudra six semaines à l'instruction pour s'en convaincre, ce qui entraîne la mise en liberté provisoire de Lahaut). Mais celui-ci en plein procès annonce son adhésion.

17. BAGHUS, Jean, ouvrier menuisier, né à Anvers le 24 mars 1904, demeurant à Anvers (mis en liberté provisoire le 30 mars 1923).

18. LEOWE, Marcel, jardinier, né à Ixelles le 8 juillet 1897, demeurant à Ixelles (mis en liberté provisoire le 13 mars 1923).

Le 15 juin, *le Moniteur* publie le long acte d'accusation qui ne contient rien de concret concernant un complot. Les communistes sont simplement, au vu de leurs statuts, publications, discours, activités d'agitation et de propagande, accusés de préparer la révolution. La JC reçoit une aide de Moscou, le PCB accueille des agitateurs étrangers, exécute les ordres de Moscou, mène des actions illégales à l'armée, s'oppose à l'occupation de la Ruhr, a participé en décembre 1922 à une réunion syndicale à La Haye où le Russe Radek a appelé à la grève générale contre l'occupation de la Ruhr. De toute évidence, l'accusation confond gouvernement soviétique et Internationale communiste. Maître Rolin, avocat de la défense, dira que le parquet s'est trompé de procès. Il aurait dû être requalifié en délit de presse.

La défense s'organise



Adhémar Hennaut est un des rares cadres communistes à ne pas avoir été arrêté. Il assure la continuité de l'édition hebdomadaire du *Drapeau rouge* et l'activité du parti. Le fonds de soutien aux militants emprisonnés a atteint la somme considérable de 43.549 francs et 72 centimes. Une série de meetings sont organisés à partir du 7 juillet, chaque fois avec Hennaut au nom du parti belge.

Marcel Cachin, communiste français, est annoncé à Bruxelles ainsi qu'à Châtelineau, avec Henriette Rolland-Host du parti communiste hollandais et à Seraing avec Marcel Cachin et le député socialiste Célestin Demblon. Ce dernier poussé hors du POB, siègera comme communiste en 1924.

Dès le début du procès, le président de la Cour se transforme en procureur. Il affirme que les communistes belges reçoivent des ordres de Zinoviev, Trostky, Lénine et Boukharine. Il affirme que les communistes n'ont rien de commun avec les socialistes, la preuve, c'est qu'ils sont exclus du POB.

Il annonce trois semaines de débats. Même *la Libre Belgique* trouve que c'est long, fort long et ennuyeux avec une vingtaine d'avocats dont Henri Rollin, Paul Henri Spaak, jeunes avocats appelés à un grand avenir, Plisnier, lui-même membre du PCB et futur prix Goncourt, Jules Destrée en personne, le professeur à l'UCL Braffort, le libéral Petitjean, le nationaliste flamand Borginon et le socialiste Fuss.

Quand Jacquemotte se permet, dans un article publié dans *le Drapeau rouge*, de dénoncer le manque de discernement de l'accusation qui n'a rien compris au fonctionnement de l'IC, il va jusqu'à se moquer de l'avocat général « le jeune chat-fourré Hayoit de Thermicour qu'on ferait mieux d'appeler Ouate de Thermogène » (allusion à une publicité de l'époque) dont le réquisitoire long et ennuyeux a endormi tout le monde.

Les avocats rappellent le fiasco du procès du « grand complot » de 1889 intenté au Parti socialiste républicain qui s'étaient terminés par l'acquiescement des dirigeants politiques et la condamnation de deux agents provocateurs de la sûreté de l'Etat, infiltrés et seuls

responsables de l'usage de la dynamite au cours d'une grève. Ironie de l'histoire, Fulgence Masson, ministre de la Justice avait été avocat de la défense lors de ce procès.

On assiste à de superbes joutes oratoires. Destrée démontrant que l'Internationale communiste a le droit d'aider les partis affiliés, comme l'Internationale socialiste le fait avec les siens. L'aide financière de *L'Humanité* au *Drapeau rouge* n'est pas un crime.

Pour défendre Lesoil, engagé volontaire dans les auto-canon-mitrailleuses en Russie comme Julien Lahaut, Destrée est proche du sophisme. C'est comme antimilitariste qu'il s'est engagé contre le militarisme allemand ! Un officier est même venu comme témoin de moralité en faveur de Lesoil. Et Destrée réaffirme l'antimilitarisme des socialistes. Cette affirmation venant d'un ancien ministre déstabilise l'avocat général. Vandervelde, cité comme témoin, s'est aussi exprimé en Allemagne contre l'occupation de la Ruhr.

Maître Braffort pulvérise le réquisitoire, compare les communistes aux premiers chrétiens, gens humbles et sympathiques, persécutés. On sait que le PCB existe, on connaît son programme. On peut condamner des gens pour des actes mais pas pour des idées.

Destrée utilise un argument massue : si le PCB est condamné pour son programme, lui-même et Emile Vandervelde, tous deux anciens ministres, devraient être en prison vu les statuts du POB. En effet, ils se réfèrent à la révolutionnaire Charte de Quaregnon. Spaak renchérit, il y a peu de différences programmatiques entre les communistes et les socialistes, ce que Fuss confirme : « socialisme et communisme c'est tout un ». Notons que c'était un argument électoral du parti catholique.

L'avocat général tente de répliquer : les communistes abusent des libertés que la Constitution leur accorde. La loi est là pour réprimer ces abus.

Mais que va faire le jury. Il a été composé comme c'était de coutume uniquement de citoyens de sexe masculin et contribuables, sans niveau d'instruction requis. Il reflète donc la bourgeoisie, la petite bourgeoisie et les fermiers aisés. On y trouve des gens sans profession mais simplement propriétaires, rentiers et pensionnés, à l'époque certainement d'anciens fonctionnaires ou militaires et, sans doute une exception, un électricien. Mais à la question :

Jacquemotte est-il coupable d'avoir à Bruxelles ou ailleurs en Belgique, depuis moins de trois ans, antérieurement au réquisitoire introductif du 6 mars 1923, arrêté avec une ou plusieurs personnes la résolution d'agir pour arriver soit à détruire, soit à changer la forme du gouvernement, soit à faire prendre les armes aux citoyens ou habitants contre l'autorité royale, les Chambres législatives ou une d'entre elles ?

La même question est posée nominativement pour chacun des accusés. La réponse est NON pour chacun des accusés à l'unanimité sauf une voix contre Jacquemotte.

La défaite de l'accusation est totale, le président prononce l'acquittement et la libération des détenus.

Nous sommes le jeudi 26 juillet à 19h15 : agitation dans la salle que le président fait évacuer. Les acquittés sortent du Palais de Justice et, avec maître Fuss et un cortège de partisans, se rendent de la place Poelart à la Maison du Peuple socialiste, la célèbre maison des 8 heures pour boire le verre de la victoire.

Epilogue

Cette solidarité des socialistes envers les communistes a déjà un parfum de Front populaire. Les socialistes belges ne profitent pas du procès pour se débarrasser de leurs rivaux communistes. Ils sont d'autant plus motivés qu'à la même époque l'immunité parlementaire de deux sénateurs socialistes est levée pour permettre des poursuites liées à leur solidarité avec les cheminots en grève. Ils sont conscients qu'en Italie, Mussolini après avoir écrasé les communistes s'attaquent aux socialistes.

Dix ans plus tard, le Reichstag donnera à Hitler la possibilité de délégaliser le Parti communiste allemand avant de s'attaquer aux socialistes.

Que ce serait-il passé si, au lieu d'un jury citoyen, le tribunal avait été composé de magistrats professionnels ?

La presse de droite ne fait pas amende honorable après son déchainement anticommuniste. *La Dernière Heure* souligne que les communistes doivent leur acquittement aux libertés de la société bourgeoise.

Sur le plan politique le gouvernement Theunis sera défait. Les élections de 1925 révèlent une poussée à gauche. Les deux premiers élus communistes, Jacquemotte à Bruxelles et Van Overstraeten à Liège (Demblon était mort), entrent à la Chambre.

Le PCB lui-même va se déchirer sur la « question russe » entre « stalinistes » avec Lahaut, De Boek, Thonet menés par Jacquemotte qui apparaît déjà pendant le procès comme le numéro 1 et d'autre part les « trotskistes » avec Van Overstraeten, Hennaut, Lesoil et Plisnier.

Encore une remarque sur la perception de la Russie à l'époque. Elle fait vraiment partie de l'Europe. Elle semble proche. Les gouvernantes wallonnes, jusqu'en 1917, étaient appréciées par les familles aristocratiques russes pour s'occuper des enfants et leur apprendre le français. Le lien économique entre le Royaume de Belgique et la Russie des Tsars étaient étroits. Après 1918, les communications ferroviaires Bruxelles-Moscou étaient aisées. Le seul obstacle était administratif pour franchir les frontières. Mais dans la perception du grand public, la Russie soviétique en se retirant de la guerre avait servi l'Allemagne. Il était aisé d'amalgamer Russes et Allemands comme ennemis de la Belgique. Le Parquet s'est trompé en croyant ne faire qu'une bouchée des communistes belges, amis de Moscou et adversaires de l'occupation de la Ruhr.

L'échec de cette tentative de criminalisation des communistes va déboucher sur la création d'un service privé, le SEPES, qui sous couvert de recherche politique et sociale agit comme une police parallèle financée par des entreprises capitalistes. Les accointances du SEPES et de ses épigones avec la police judiciaire, la sûreté de l'Etat et les services secrets de l'armée conduiront à remettre en cause l'Etat de droit, notamment lors des assassinats de Julien Lahaut et de Lumumba.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- LE PIC, *Un Grand « complot » Communiste contre la sûreté de l'Etat, Une Machine de Guerre de la Bourgeoisie*, Bruxelles, Editions Socialistes. Le Pic est le pseudonyme de Joseph Jacquemotte, les Editions Socialistes sont en fait communistes, domiciliées au local du PCB dans une librairie, 59 rue des Alexiens à Bruxelles. Cette brochure de 75 pages n'est pas datée, mais elle est mise en vente après le passage des communistes devant la Chambre des mises en accusation et le début du procès d'Assises. A l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'acquiescement des communistes le CARCoB la mettra en ligne sur son site.
 - CARCoB, Archives d'avant-guerre, 1923.
 - CARCoB, OSOBY (URSS) PRB 11-14. Il s'agit des archives du parquet du procureur du Roi de Bruxelles, enlevées par les Allemands, trouvées à Berlin en 1945 par les Soviétiques et entreposées à Moscou. Au cours d'une de ses missions, José Gotovitch en a ramené une copie. Restituées à la Belgique, elles sont aujourd'hui accessibles.
 - Pascal Delwit et José Gotovitch, *La peur du rouge*, ULB, 1996
 - Philippe Persyn, *Le complot communiste de 1923*, Mémoire de licence en sciences politiques, ULB 1978-1979, inédit mais consultable au CARCoB.
 - <https://vivelemaoisme.org/parti-communiste-de-belgique-le-grand-complot-communiste-contre-la-surete-de-l/>
 - *Le Drapeau rouge*, hebdomadaire du PCB, 1923.
 - *Le Peuple*, quotidien du POB.
 - *Le Soir*.
 - *La Libre Belgique*.
 - *La Wallonie*.
- Ces journaux sont consultables sur le site <https://www.belgicapress.be>
- Photographies issues de la collection du CARCoB